

Sept minutes pour la démocratie

Réaction des ONG françaises au discours de Nicolas Sarkozy sur la situation dans le monde arabe et méditerranéen

Communiqué de Coordination Sud *

« Pour faire parvenir vos réactions à la rédaction, envoyez un mail à : hommes.libertes@ldh-france.org »

Après des semaines de silence et de contradictions sur les mouvements démocratiques en marche dans les pays arabes et méditerranéens, Nicolas Sarkozy a enfin exprimé officiellement hier soir le soutien de la France aux luttes démocratiques des populations vers plus de liberté, de démocratie et de justice sociale. Malgré le retard de cette déclaration, Coordination Sud, coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale, note l'engagement de la France pour soutenir ces peuples, mais le déclare largement insuffisant

au regard des enjeux. Les luttes démocratiques actuelles qui soulèvent les populations peuvent être la promesse d'un avenir meilleur pour les peuples tunisien, égyptien, libyen, etc. Sans le soutien de la communauté internationale et des organisations de la société civile locales, la fragilité des contextes issus de ces révolutions présentent le risque d'être instrumentalisée au détriment de l'intérêt des peuples. La France représente dans le monde le pays des droits de l'Homme. Dans ce contexte, elle ne saurait faillir à son image

et à sa responsabilité. Coordination Sud demande à Nicolas Sarkozy, président de la République et à Alain Juppé, nouveau ministre des Affaires étrangères et européennes :
- de se positionner fortement contre les politiques répressives en cours au Yémen, en Lybie et à Bahreïn, et d'accompagner ces condamnations par des actes forts ;
- de soutenir les actions des organisations de la société civile des pays arabes et méditerranéens pour accompagner les populations vers l'établissement de régimes

La loi du silence ?



« Pour adultes seulement » ! Tel est – était – le titre d'une exposition commanditée par le conseil général de la Somme en janvier 2009. Elle réunit les dessins « pour adultes », réalisés par vingt-cinq dessinateurs de jeunesse et un affichiste. Onze jours avant le vernissage, l'exposition est purement et simplement rayée de la carte. La censure a frappé. Bêtement, comme d'habitude, et aussi butée que d'habitude. La presse nationale (*Le Monde*, *Libération*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Canard enchaîné*, *Art Press*, *France Inter*, *France Culture*...) stigmatisent ce cas de censure brutal et stupide. Le 27 mai 2010, la Ligue des droits de l'Homme demande, dans un communiqué signé de l'Observatoire de la liberté de création, au conseil général de la Somme de revenir sur sa décision

ridicule, et exige l'ouverture de l'exposition ainsi que l'impression du catalogue. En vain. Pour témoigner de son engagement contre l'isolement des bibliothécaires victimes de censures de la part de leurs tutelles et en soutien à la liberté d'expression, l'Association des bibliothécaires de France (ABF) décide de briser cet isolement. En solidarité avec les auteurs et les professionnels censurés – notamment les bibliothécaires de la Somme –, elle publie le catalogue de l'exposition « Quand les illustrateurs de jeunesse dessinent pour les grands », surtitrée « Pour adultes seulement »*. Ainsi peut-on retrouver les œuvres d'illustrateurs pour la jeunesse, mondialement connus : Bachelet, Claveloux, Gauthier, Heitz, Joos, Lemoine, Maja, Nicolle, Ungerer, Zaü, Zullo, auxquels s'est joint Leo Kouper, le grand affichiste auteur de l'affiche d'*Emmanuelle*

et de *Le Père Noël est une ordure*. Dans sa préface, Pascal Wagner, président de l'ABF, rend compte de cette démarche : « En décidant de publier le présent catalogue d'une exposition élaborée par une bibliothèque dans le cadre de ses interventions culturelles et déprogrammées par la tutelle administrative de ladite bibliothèque, l'ABF souhaite émettre un signal à propos du problème récurrent de la censure en bibliothèque – une piqûre de rappel, en quelque sorte. » Pour toutes celles et ceux qui souhaitent se procurer ce catalogue, ne pas laisser le silence imposer sa loi, ce livre est un donc tout à la fois un rappel, un outil, un encouragement en même temps qu'une occasion de sourire.

* Octobre 2010, 80 pages, 21 x 23 cm, 13 €.

Pierre Tartakowsky,
rédacteur en chef d'*H&L*

... démocratiques libres, justes, garantissant le respect des droits humains ;
 - d'être moteur au sein de la communauté internationale pour apporter un soutien fort au processus démocratique dans cette zone du monde ;
 - de ne pas oublier que les intérêts et les vies de populations entières sont en jeu quand les discours officiels tendent à se concentrer sur la gestion des flux migratoires. Les conflits armés avec des civils ne nous concernent-ils que quand les réfugiés et les déplacés sont aux portes de l'Europe ? Apporter soutien et accompagnement aux personnes déplacées comme réfugiées fait partie du processus de solidarité avec les mouvements démocratiques en cours. Coordination Sud assure quant à elle son soutien et sa pleine solidarité aux populations, sociétés civiles du monde arabe et méditerranéen, ainsi qu'à ses homologues ONG dans les pays concernés, dans leurs luttes pour la démocratie et le respect des droits humains.

Paris, le 28 février 2011

*** COORDINATION SOLIDARITÉ URGENCE DÉVELOPPEMENT (SUD)** est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de cent trente ONG, dont une centaine via six collectifs (Clong-Volontariat, Cnajep, Coordination d'Agen, Crid [dont la LDH est membre, NDLR], Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées, mais aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.

Campagne « Un mot, des morts » pour défendre le droit au séjour des étrangers gravement malades vivant en France

Le 3 mars 2011

Nous lançons la campagne « Un mot, des morts »⁽¹⁾ pour sauver le droit au séjour pour soins des étrangers gravement malades résidant en France. Ce droit est menacé par le projet de loi sur l'immigration, qui sera examiné en deuxième lecture à l'Assemblée nationale à partir du 8 mars prochain. Depuis 1998, un étranger gravement malade résidant en France est protégé contre toute mesure d'expulsion et peut obtenir une carte de séjour s'il ne bénéficie pas d'un « accès effectif » au traitement dans son pays d'origine. Ce dispositif actuel concerne vingt-huit mille personnes (chiffre stable depuis 2006), soit 0,8% des étrangers vivant en France⁽²⁾.

Aujourd'hui, une partie des députés, soutenue par le gouvernement, veut remplacer cette notion d'« accès effectif » au traitement par celle de « disponibilité ». Ils prétendent qu'il s'agit d'une simple précision alors que cela remettrait fondamentalement en cause ce droit. En effet, ce n'est pas parce qu'un traitement est « disponible » dans un pays qu'il y est « accessible ». Ruptures de stocks, inexistence de couverture maladie, insuffisance de l'offre quantitative et qualitative de soins, prix prohibitifs des traitements ou encore manque de personnel soignant peuvent entraver l'accès effectif aux soins. Alors que le Sénat a rejeté l'amendement en première lecture, le gouvernement s'obstine. S'il est retenu, ce texte forcera les étrangers à rester dans l'irrégularité, mettant leur santé en péril, avec un risque de recrudescence des maladies infectieuses telles que le VIH,



les hépatites ou la tuberculose. Ces personnes vivront dans l'angoisse d'une expulsion, synonyme de condamnation à mort dans leur pays où elles ne pourront se soigner. Par ce seul mot inséré dans la loi, « indisponibilité », la vie de milliers de personnes sera mise en danger. C'est pour cette raison que, nous,

associations de malades, de migrants, de médecins, de défense des droits des étrangers, de lutte contre le sida, nous nous unissons autour de la campagne « Un mot, des morts ». Nous nous opposons à cette restriction et demandons le maintien de la loi dans ses termes actuels⁽³⁾.

(1) Campagne réalisée par la graphiste Carole Peclers.

(2) « Rapport au Parlement : les orientations de la politique de l'immigration », Comité interministériel de contrôle de l'immigration (CICI), décembre 2009.

(3) Pour plus d'éléments sur la mobilisation contre la suppression du droit au séjour pour soins : <http://www.odse.eu.org/Reforme-du-droit-au-sejour-pour>.

SIGNATAIRES : Act up-Paris, Aides, Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits (Catred), Comité médical pour les exilés (Comede), Créteil-solidarité, Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés (Fasti), Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR), LDH, MDM, Le mouvement français pour le planning familial (MFFP), MSF, Réseau des associations africaines et caribéennes agissant dans la lutte contre le sida en France (Raac-sida), Sidaction, Solidarité sida.

Voir le site dédié www.unmotdesmorts.org et le site de la LDH <http://www.ldh-france.org/> Campagne-Un-mot-des-morts-Pour.